



Parking (exterieur) fourni avec "stop-cars"

Par **boby_old**, le **17/12/2007** à **13:51**

Bonjour Madame, Mademoiselle, Monsieur,
Lorsque j'ai pris "possession" de "mon" parking, il y avait un "stop-cars" fonctionnant avec une clef actionnant l'ouverture. Par la vétusté, ou par un acte malveillant, le "stop-cars" semble avoir été forcé. Il faut savoir que dans l'aire de stationnement en question appartenant à la SI 3F d'Aulnay sous Bois (93), il y a des véhicules de tous les gabarits... Certains, étrangers à la "Cité". Il y a aussi des épaves et autres. Du fait que mon emplacement en question est rémunéré dans la feuille du loyer, et que de ce fait je ne peux pas utiliser l'emplacement en question, quel est la partie qui doit effectuer la réparation du dit "stop-cars"?
Moi?!... Alors que ce n'est pas moi qui l'est abîmé, du fait que j'ai une clef pour y accéder et que je peux supposer du fait de l'impossibilité de pouvoir ouvrir, que le canon aurait été forcé, par quelqu'un, extérieur à ma famille, où chacun de mes fils, a une clef.
Mon épouse s'est renseignée auprès du gardien, et celui-ci aurait répondu que c'était à nous de réparer le défaut!
Est-ce normal?
Par avance merci de votre réponse SVP.